

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'Approbation des Comptes
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020

ACCUEIL SAVOIE HANDICAP
261, route de la Doria
73230 SAINT ALBAN LEYSSE

A l'assemblée générale de l'Association ACCUEIL SAVOIE HANDICAP,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ACCUEIL SAVOIE HANDICAP relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La variation des fonds associatifs de l'Association, effectuée conformément au nouveau plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux, et en accord avec les affectations de résultat établies par les autorités de tarification selon le règlement n° 2019-04 homologué par l'arrêté du 26 décembre 2019. Les changements d'affectation induits des comptes de fonds propres entre 2019 et 2020 font l'objet d'un détail présent dans l'annexe légale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 26 avril 2021 et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Aix les Bains, le 26 avril 2021

Le commissaire aux comptes

SR AUDIT

Loïc BROUSSE

ACTIF	le commissaire à l'aveu des comptes au 31/12/2020 Durée 12 mois			31/12/2019 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs				
Autres immobilisations incorporelles	65 151,85	-57 822,63	7 329,22	18 070,22
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	639 355,31	-296 247,49	343 107,82	353 314,44
Constructions	8 264 912,50	-5 285 179,38	2 979 733,12	3 353 834,65
Installations techniques matériel et outillage	989 055,58	-841 168,00	147 887,58	185 995,18
Autres immobilisations corporelles	1 019 509,99	-757 316,97	262 193,02	222 710,96
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Autres titres Immobilisés	307 821,20		307 821,20	304 999,95
Autres	250,00		250,00	250,00
TOTAL I	11 286 056,43	-7 237 734,47	4 048 321,96	4 439 175,40
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison	95 396,04		95 396,04	95 396,04
TOTAL II	95 396,04		95 396,04	95 396,04
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	15 178,36		15 178,36	
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	56 380,37		56 380,37	710 218,26
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	39 620,55		39 620,55	108 635,95
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	6 780,00		6 780,00	6 700,00
Instruments de trésorerie				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				
Disponibilités	4 117 845,36		4 117 845,36	2 806 026,58
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	7 122,51		7 122,51	9 763,33
TOTAL III	4 242 927,15		4 242 927,15	3 641 344,12
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL IV				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL V				
Ecart de conversion Actif				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL VI				
TOTAL GENERAL	15 624 379,62	-7 237 734,47	8 386 645,15	8 175 915,56

P A S S I F	le commissaire Arrêté aux comptes 31/12/2020 Durée 12 mois		31/12/2019 12 mois
	Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires	152 448,88		227 257,75
Fonds propres complémentaires	1 052 335,47		977 526,60
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres complémentaires	146 400,00		146 400,00
Ecart de réévaluation			
Réserves			
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 391 303,86		176 994,62
Réserves pour projet de l'entité	1 391 303,86		1 400 758,99
Report à nouveau			
Report à nouveau	-357 489,09		-137 262,19
dont report à nouveaux des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-402 392,96		311 166,06
Excédent ou déficit de l'exercice			
Excédent ou déficit de l'exercice	291 736,60		25 686,64
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales			
Situation nette (sous-total)			
Situation nette (sous-total)	2 676 735,72		
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Subventions d'investissement	617 335,78		713 873,86
Provisions réglementées			
Provisions réglementées	45 327,84		547 650,36
TOTAL I	3 339 399,34		3 901 892,01
Fonds reportés et dédiés:			
Fonds reportés liés aux legs et donation			
Fonds reportés liés aux legs et donation			
Fonds dédiés			
Fonds dédiés	1 441 658,39		722 466,64
TOTAL II	1 441 658,39		722 466,64
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison	95 396,04		95 396,04
TOTAL III	95 396,04		95 396,04
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Provisions pour charges	528 103,62		470 324,63
TOTAL IV	528 103,62		470 324,63
Dettes			
Emprunts Obligataires et assimilés (Titres associatif			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 193 382,41		1 297 449,40
Emprunts et dettes financières diverses			
Emprunts et dettes financières diverses	1 584,49		1 721,31
Avances et acomptes sur commandes			
Avances et acomptes sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	522 726,92		448 437,98
Dettes des legs ou donations			
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fiscales et sociales	1 252 753,12		1 171 950,40
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés	365,99		17 109,28
Autres dettes (d'exploitation)			
Autres dettes (d'exploitation)	5 774,83		47 098,52
Instruments de trésorerie			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
Produits constatés d'avance	5 500,00		2 069,35
TOTAL V	2 982 087,76		2 985 836,24
Ecart de conversion Passif			
Ecart de conversion Passif			

le commissaire
aux comptes
le 31/12/2020
Durée 12 mois

P A S S I F		31/12/2020 Durée 12 mois	31/12/2019 12 mois
	TOTAL VI		
TOTAL GENERAL		8 386 645,15	8 175 915,56

Compte de résultat

le commissaire
aux comptes

AGREGE ASH

	Arrêté au :		31/12/2020		31/12/2019		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation								
Cotisations	140,00	0,00			140,00			
Ventes de biens								
dont ventes de biens en nature								
Ventes de services	54 193,16	0,56	42 155,52	0,46	12 037,64	28,56		
dont parrainages								
Ventes de biens et services	54 193,16	0,56	42 155,52	0,46	12 037,64	28,56		
Concours publics et subvt ^e exploitation	9 748 862,83	100,00	9 138 666,40	100,00	610 196,43	6,68		
Subventions d'exploitation	43 117,52	0,44	52 877,46	0,58	-9 759,94	-18,46		
Versements fondateurs ou consommation dotation consommable								
. Dons manuels	5 130,00	0,05			5 130,00			
. Mécénats								
. Legs, donations et assurances-vie								
Ressources liées à la générosité du public	5 130,00	0,05			5 130,00			
Contributions financières	11 784,02	0,12	39 316,62	0,43	-27 532,60	-70,03		
Produits de tiers financeurs	9 808 894,37	100,62	9 230 860,48	101,01	578 033,89	6,26		
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	37 273,02	0,38	139 099,01	1,52	-101 825,99	-73,20		
Utilisations des fonds dédiés	48 841,44	0,50	36 406,98	0,40	12 434,46	34,15		
Autres produits	65 981,40	0,68	35 165,58	0,38	30 815,82	87,63		
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	10 015 323,39	102,73	9 483 687,57	103,78	531 635,82	5,61		
Charges d'exploitation								
Achats de marchandises								
Variation de stocks								
Autres achats et charges externes	1 758 578,87	18,04	1 775 355,82	19,43	-16 776,95	-0,94		
Impôts, taxes et versements assimilés	646 906,99	6,64	649 886,79	7,11	-2 979,80	-0,46		
Salaires et traitements	4 883 164,32	50,09	4 671 080,24	51,11	212 084,08	4,54		
Charges sociales	1 894 450,58	19,43	1 812 337,76	19,83	82 112,82	4,53		
Dotations aux amortissements	546 879,62	5,61	477 915,42	5,23	68 964,20	14,43		
Autres charges	4 382,72	0,04	3 767,64	0,04	615,08	16,33		
Dotations aux provisions	51 357,00	0,53	105 575,00	1,16	-54 218,00	-51,35		
Report en fonds dédiés	44 978,50	0,46	88 226,00	0,97	-43 247,50	-49,02		
Aides financières								
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	9 830 698,60	100,84	9 584 144,67	104,87	246 553,93	2,57		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	184 624,79	1,89	-100 457,10	-1,10	285 081,89	-283,78		
Produits financiers								
Produits financiers de participations								
Autres valeurs mob., créances d'actif im.	2 912,77	0,03			2 912,77			
Autres intérêts et produits assimilés	3 529,72	0,04	8 595,95	0,09	-5 066,23	-58,94		
Reprises/provisions et transfert de char								
Différences positives de change								
Produits net/cession des V.M.P								
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	6 442,49	0,07	8 595,95	0,09	-2 153,46	-25,05		
Charges financières								
Dotations amort., dépréciations et provisions								
Intérêts et charges assimilées	22 749,71	0,23	24 651,04	0,27	-1 901,33	-7,71		
Différences négatives de change								
Charges nettes/cessions des V.M.P.								
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV	22 749,71	0,23	24 651,04	0,27	-1 901,33	-7,71		
RESULTATS FINANCIERS	-16 307,22	-0,17	-16 055,09	-0,18	-252,13	1,57		
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	168 317,57	1,73	-116 512,19	-1,27	284 829,76	-244,46		
Produits exceptionnels								
Sur opération de gestion								
Sur opération en capital	110 655,22	1,14	107 448,49	1,18	3 206,73	2,98		
Reprises/provisions et transfert de char	49 000,00	0,50	49 000,00	0,54				
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V	159 655,22	1,64	156 448,49	1,71	3 206,73	2,05		
Charges exceptionnelles								
Sur opération de gestion								
Sur opération en capital	3 829,40	0,04			3 829,40			
Dotation aux amortissements et aux prov.	31 233,85	0,32	12 684,66	0,14	18 549,19	146,23		
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI	35 063,25	0,36	12 684,66	0,14	22 378,59	176,42		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	124 591,97	1,28	143 763,83	1,57	-19 171,86	-13,34		
Participation des salariés								
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII								
Impôts sur les bénéfices	1 172,94	0,01	1 565,00	0,02	-392,06	-25,05		
TOTAL VIII	1 172,94	0,01	1 565,00	0,02	-392,06	-25,05		
PRODUITS	10 181 421,10	104,44	9 648 732,01	105,58	532 689,09	5,52		

Compte de résultat

le commissaire
aux comptes

AGREGE ASH

	Arrêté au : 31/12/2020		31/12/2019		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
CHARGES	9 889 684,50	101,44	9 623 045,37	105,30	266 639,13	2,77
TOTAL XI						
EXCÉDENT OU DÉFICIT	291 736,60	2,99	25 686,64	0,28	266 049,96	1 035,75

Compte de résultat

le commissaire
aux comptes

AGREGE ASH

Arrêté au :	31/12/2020		31/12/2019		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Contributions Produits						
Dons en nature						
Prestation en nature						
Bénévolat						
CONTRIBUTIONS PRODUITS						
Contributions Charges						
Secours en nature						
Mises à disposition gratuite de biens et services						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
CONTRIBUTIONS CHARGES						

ANNEXE

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS LIEES A L'EXERCICE
2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE
 - 2.1. Changements de méthodes et dérogations comptables
 - 2.2. Evaluation des immobilisations et amortissements
 - 2.3. Evaluation des stocks et en-cours
 - 2.4. Evaluation des créances et dettes
3. NOTES RELATIVES AU BILAN ACTIF
 - 3.1. Immobilisations brutes
 - 3.2. Amortissements des immobilisations
 - 3.3. Echéances des créances
 - 3.4. Autres postes du bilan actif
4. NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF
 - 4.1. Fonds associatif avec droit de reprise
 - 4.2. Provisions
 - 4.3. Echéances des dettes
 - 4.4. Autres postes du bilan passif
 - 4.5. Fonds dédiés
 - 4.6. Subventions d'investissements
 - 4.7. Variation des fonds propres
5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT
 - 5.1. Ventilation des produits
 - 5.2. Transferts de charges
 - 5.3. Produits et charges exceptionnels
 - 5.4. Analyse du résultat
6. AUTRES INFORMATIONS
 - 6.1. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction
 - 6.2. Engagements financiers
 - 6.3. Autres faits significatifs

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

Commissaire
aux comptes

1. INFORMATIONS LIEES A L'EXERCICE

Total bilan :	8 385 328
Total des produits :	10 181 421
Excédent de l'exercice :	291 737
Durée de l'exercice :	12 mois

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

Les comptes annuels de l'exercice 2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- du règlement ANC n°2019-04 du 8/11/2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif qui concerne les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.
- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (fondation, association, GCSMS....)
- du règlement ANC 2014-03 du PCG

* L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques

La prise en compte des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière s'appuie sur le logiciel MY FIDES, logiciel d'évaluation du passif social.

Le montant provisionné est égal à la somme des indemnités probables pour les départs à la retraite des années 2021 à 2026 après déduction des fonds dédiés « départ à la retraite ».

La provision des IFC comptabilisée au titre de la période 2021-2026 est de :

- pour le CE	380.591 €
- pour le SESSAD	39 582 €
- pour le SAVS	49 386 €
- pour le SAMSAH Soins	22 079 €
- pour le SAMSAH Social	12 370 €
Total	504 008 €

La provision des IFC du CEM intègre 43.728 €, somme qui était inscrite en 2019 en fonds dédiés.

2.1. Changements de méthodes et dérogations comptables

La première application du règlement n°2019-04 du 8/11/2019 qui s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, constitue un changement de méthode comptable.

Les conséquences de ce changement de méthode sont présentées dans cette annexe au paragraphe 4.

2.2. Evaluation des immobilisations et amortissements

Les amortissements sont calculés de la façon suivante :

Logiciels	L	Durée :	2 ans
Constructions	L	Durée :	15 à 40 ans
Matériel & Outillage	L	Durée :	4 à 10 ans
Matériel de transport	L	Durée :	2 à 5 ans
Matériel, Mobilier de bureau	L	Durée :	1 à 10 ans
Agencements, Installations	L	Durée :	3 à 20 ans

Concernant le bâtiment, il a été pratiqué la méthode de la décomposition.

2.3. Evaluation des stocks et en-cours

Néant

le commissaire
aux comptes

2.4. Evaluation des créances et dettes.

Elles sont valorisées à leur valeur d'origine.

Les créances dont la valeur nominale de remboursement a diminué, ont fait l'objet, quand celle-ci est réversible, d'une provision pour dépréciation.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ACTIF

3.1. Immobilisations brutes exprimé en Euros

	Début l'exercice	Augmentation	Diminution	Fin de l'exercice
Autres immo incorporelles	65 152			65 152
Terrains et agencements	639 355			639 355
Constructions sur sol propre et IGAAC des constructions	8 251 398	13 514		8 264 912
Install techniques, Matériel/ outillage industriel	966 051	23 005		989 056
Autres immobilisations corporelles	910 326	120 515	11 330	1 019 510
Immobilisations en cours	0			0
Autres Immobilisations financières	305 250	2 821		308 071
TOTAL	11 137 532	159 856	11 330	11 286 057

3.2. Amortissements des immobilisations exprimés en Euros

	Début l'exercice	Augmentation	Diminution	Fin de l'exercice
Autres immo incorporelles	47 081	10 741		57 822
Construction sur sol propre	5 183 605	397 822		5 581 427
Install techniques, Matériel/ outillage industriel	780 055	61 113		841 168
Autres immobilisations corporelles	687 614	77 203	7 501	757 317
TOTAL	6 698 355	546 880	7 501	7 237 734

3.3. Echéances des créances exprimées en Euros

le commissaire
aux comptes

	Montant brut	A l'an au plus	A plus d'un an
Autres créances	39 621	39 621	
Usagers et comptes rattachés	56 380	56 380	
Autres immo financières			
TOTAL	96 001	96 001	0

3.4. Autres postes du bilan actif : exprimé en Euros

Produits à recevoir		
Charges constatées d'avance	7 123	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
- nature		
- durée d'étalement		
Avances et acomptes versés sur commande	15 178	
Valeurs mobilières de placement	6 780	

4. NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF

4.1. Fonds associatif avec droit de reprise

Leg avec contrepartie d'actif 146 400 €

4.2 Provisions exprimé en Euros

	Débit à l'exercice	Augmentation	Diminution	Transfert	Solde à l'exercice
Provisions réglementées	547 650	11 968		514 290	45 328
Provisions risques et charges (1)	470 325	51 357	10 448	-16 870	528 104
Provisions dépréciation	3 906		3 906		0
TOTAL	1 021 881	63 325	14 354	497 420	573 431

(1) Une provision pour indemnités de fin de carrière de 504.008 €

Pour l'application de l'article 132-1 du règlement 2019-04, le solde du compte de provision réglementée pour renouvellement des immobilisations à la clôture de l'exercice précédent l'exercice de première application de ce règlement est transféré au compte de fonds dédiés concerné à l'ouverture du premier exercice d'application de ce règlement.

4.3. Echéances des dettes exprimées en Euros

	Montant total	A 1 an ou plus	A 1 an	A 15 ans
Emprunts établi. de crédit (1)	1 193 382	105 365	439 390	648 627
Emp. dettes financ. div.	1 584	1 584		
Fournisseurs, cptes rattachés (2)	523 093	523 093		
Dettes fiscales et sociales	1 252 753	1 252 753		
Dettes immob. et rattachées				
Autres dettes	5 775	5 775		
TOTAL	2 976 587	1 888 570	439 390	648 627

(1) dont concours bancaires : 0 (2) dont effets de commerce : 0 €

4.4. Autres postes du bilan passif exprimé en Euros

Charges à payer		
Produits constatés d'avance	5 500	
Autres fonds propres		
Divers		

4.5. Fonds dédiés exprimé en Euros

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			MONTANT GLOBAL	dont REMBOURSEMENTS		MONTANT GLOBAL	DONT FONDS DEDIES CORRESPONDANT A DES PROJETS SANS DEPENSE AU COURS DES DEUX DERNIERS
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	722 467	1 490 255	97 841	-	- 673 222	1 441 658	
Fonds dédiés à l'investissement	-	1 028 104	93 107	-	49 245	984 241	19 266
Fonds dédiés à l'exploitation	-	462 152	4 734	-	-	457 418	285 846
Fonds dédiés antérieurs	722 467	-	-	-	- 722 467	- 0	
Subventions d'exploitation	-	-	-	-	-	-	
Contributions financières d'autres organismes						-	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	722 467	1 490 255	97 841	-	- 673 222	1 441 658	-

4.6. Subventions d'investissement exprimé en Euros

le commissaire
aux comptes

Montant net

Subvention Bien	Renouvelable		Non renouvelable	
	Avec droit de reprise	Sans droit de reprise	Avec droit de reprise	Sans droit de reprise
Renouvelable	108 923			
Non renouvelable				508 413

Une quote-part du solde des versements de Taxe d'apprentissage figurant au passif de l'Association a été affectée au financement :

- En 2017, de l'équipement de l'espace et de la cuisine pédagogique pour un montant de 289 213 €.
- En 2019, de l'équipement de la salle-multi activité pour un montant de 105 000 €

Ces subventions sont reprises au résultat à venir au même rythme que les amortissements des équipements.

4.7. Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	1 204 784	-	1 052 335	1 052 335	1 204 784
Fonds propres statutaires	227 258	-	-	74 809	152 449
Fonds propres complémentaires	977 527	-	1 052 335	977 527	1 052 335
Fonds propres avec droit de reprise	146 400	-	146 400	146 400	146 400
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves	1 400 759	-	1 400 759	1 410 214	1 391 304
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	176 995	-	1 400 759	186 450	1 391 304
Report à nouveau	- 137 262	-	665 761	885 988	- 357 489
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion</i>	311 166	-	150 664	864 223	- 402 393
Excédent ou déficit l'exercice	25 687	- 25 687	291 737	-	291 737
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	19 739	- 19 739	285 952	-	285 952
Situation nette	2 640 368	- 25 687	3 556 992	3 494 937	2 676 736
Fonds propres consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	713 874	-	12 532	109 070	617 336
Provisions réglementées	547 650	-	11 968	514 290	45 328
TOTAL	3 901 892	- 25 687	3 581 491	4 118 297	3 339 399

Dettes pour congés à payer : selon les dispositions de l'article 312-1 du règlement CRC 99-03, elles doivent être constatées au passif du bilan à la clôture de l'exercice. Toutefois les dispositions réglementaires de l'article R.314-26 du CASF interdisent la prise en compte de ces dettes.

4.8. Tableau de détermination du résultat effectif de l'activité médico-sociale de l'entité

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF DE L'ACTIVITE MEDICO-SOCIALE DE L'ENTITE		EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESULTAT COMPTABLE		291 737	25 687
	Reprise du résultat antérieur	- 5 688	93 669
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF SOUS GESTION PROPRE		286 049	119 356
	Dont résultat effectif sous gestion propre	5 785	5 948
	Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	280 264	113 408

5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Ventilation des produits

Les produits de l'association se ventilent comme suit :

- Produits de la tarification	9 748 863
- Vente de biens et de services	54 193
- Cotisations	140
- Autres produits	65 981
- Subventions d'exploitation	43 118
- Dons	5 130
- Contributions financières	11 784
- Autres : Reprises sur provisions et amortissements, transfert de chg	37 273
- Utilisation des fonds dédiés	48 841
- Produits financiers	6 442
- Produits exceptionnels	159 655
Total des produits	10 181 421

5.2. Transferts de charges :

Le poste de transferts de charges s'élevant à 3.920 € enregistre :

- des charges d'exploitation pour 3 920 €
- des charges financières pour
- des charges exceptionnelles pour
-

5.3. Produits et charges exceptionnels :

Produits	159 655
Charges :	35 063

Compte tenu de leur caractère exceptionnel, ces produits et charges méritent évidemment une explication en annexe.

Il s'agit pour les produits :

- Pour 11 020 € des produits sur cessions d'éléments actifs
- Pour 84 273 € de quote-part de subvention investissement virée au résultat de l'exercice
- Pour 49 000 €, reprise de provision règlementée et de fonds dédiés dans le cadre des investissements par autofinancement du PPI 2018-2022.
- Pour 15 000 € contribution pour participation à l'Enquête Nationale de cout pour le SESSAD
- Pour le solde de remboursements de taxe et régularisation sur assurance

Il s'agit pour les charges :

- Pour 31 234 € des dotations aux provisions réglementées
- Pour 3 829 € des valeurs comptables des éléments d'actifs cédés

5.4. Analyse du résultat

Le résultat de cet exercice s'élève à un excédent de 291 737 €

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction : 286 151 €

6.2 Engagements financiers (€) : NEANT

	Donnés	Reçus
Hypothèques, nantissements		
Engagements de retraite		
Effets escomptés non échus		
Avals et cautions		
Créances professionnelles cédées		
Abandon de créances conditionnelles		
Garanties accordées par les collectivités		

Autres engagements :	
Intérêts sur emprunts	
Loyers crédits baux (TTC)	
Divers	
dont concernant	
les dirigeants	
les filiales	
les participations	

6-3 Autres faits significatifs

- Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 17 854 TTC.
- Les états financiers de l'Association ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Celle-ci a commencé à être affectée par COVID-19 au premier trimestre 2020.

L'Association ne s'attend pas à un impact négatif sur ses états financiers en 2021. A la date d'arrêté des comptes 2020 de l'Association, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

L'impact sur les compte du COVID-19 depuis le premier trimestre 2020, ne remet pas en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

En tant qu'établissement sociaux et médico-sociaux (ESMS), il y a eu continuité et adaptation de l'activité, avec des surcouts (cf équipements de protection individuel EPI....) et des sous-coûts (transport des usagers, alimentation, blanchisserie...)